



REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°2024.579.03

SEANCE DU 05 AVRIL 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 18h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne CORDIER, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Madame FOURNILLON, Vice-Présidente, Mesdames Delphine REMY, Michèle CHARREYRE, Annette GRILLON, Elisabeth MARCHAND et Messieurs Luc SARRELABOUT, José FERNANDES, Jean-Luc LECLERCQ, Jean-Pierre OULHEN

ABSENTS EXCUSES :

Madame YONLI (pouvoir à M. FERNANDES)
Monsieur BOSSARD (pouvoir à Mme FOURNILLON)
Monsieur FOUCHER

Monsieur Jean-Luc LECLERCQ est désigné secrétaire de séance.



NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 13
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 9
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 11
DATE DE LA CONVOCATION	: 28 mars 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

Madame la Présidente confie la séance à Madame FOURNILLON, Vice-présidente, et quitte la salle.

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif et constaté la concordance des chiffres avec le compte de gestion établi par Madame le Receveur municipal d'Arpajon pour l'année 2023,

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Le Conseil d'Administration du CCAS

Après en avoir délibéré,

à L'UNANIMITE

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget principal établi comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 Voté	Réalisé 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 Voté	Réalisé 2023
011 - Charges générales	63 730,37 €	57 636,17 €	70 - Produits de service	21 752,00 €	24 824,93 €
012 - Charges de personnel	500,00 €	342,00 €	74 - Subventions	30 000,00 €	30 000,00 €
65 - Charges gestion courante	17 005,00 €	245,00 €	77 - Produits exceptionnels	- €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 235,37 €	58 223,17 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 752,00 €	54 824,93 €
			002 - Résultat reporté	29 483,37 €	29 483,37 €
			TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 235,37 €	84 308,30 €



Fait à Saint-Vrain, le 5 avril 2024

La Vice-présidente,
Anne-Marie FOURNILLON

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.